



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance n°58 du jeudi 20 février 2014, 11h30, salle 2144, Géopolis.

Présent(e)s

Mmes
Nadine Richon
Agnieszka Soltysik Monnet
Christina Györkös
Gabriela Cordone
Isabelle Moinet
Romaine Morard
Nathalie Dongois
Daniel Oyon
Laura Barea (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes
Christine Mohr
Nathalie Chiva

Ordre du jour

- 1) **ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2014** 2
- 2) **NOTRE QUESTIONNAIRE - DES NOUVELLES DU CSE ET DU PROCESSUS FINAL?**..... 2
- 3) **QUELQUES ECHOS DE LA COMMISSION EGALITE DES CHANCES QUI S'EST REUNIE LE 4 FEVRIER**..... 2
- 4) **PARKINGS** 3
- 5) **INVITATIONS**..... 3
- 6) **RENCONTRE AVEC LA DIRECTION ET LES RH** 4
- 7) **PETIT POINT SUR LE DOSSIER DE LA CAISSE DE PENSION** 6
- 8) **UN MOT SUR L'ENQUETE AUPRES DE LA RELEVÉ POSTDOCTORALE EFFECTUÉE PAR LA COMMISSION DE LA RELEVÉ ACADEMIQUE** 6
- 9) **PHOTO DE GROUPE DES MEMBRES DE LA COPERS, LE 6 MARS** 6

Accueil

La présidente souhaite la bienvenue à tout le monde.

1) Adoption du PV de la séance du 23 janvier 2014

Le PV de la séance CoPers du 23 janvier 2014 est adopté.

2) Notre questionnaire - des nouvelles du CSE et du processus final?

Il n'y a pas de nouveautés pour le moment. A propos du groupe test, seules 3 personnes ont répondu sur les 7.

3) Quelques échos de la Commission égalité des chances qui s'est réunie le 4 février

Des plans d'action ont été réalisés afin de favoriser l'égalité au sein de chaque faculté, et un premier compte rendu de leur mise en œuvre est attendu pour fin novembre. Un échange pour présenter ces plans est également prévu avec l'Université de Zurich. Cet événement public n'est pas encore confirmé.

La Direction est en train de créer un groupe « monitoring » pour suivre les carrières académiques sur le long terme au sein de l'UNIL.

La Commission souhaite pour sa part suggérer l'ouverture d'une garderie dans chaque bâtiment nouvellement construit à l'UNIL (il n'est pas certain que cela puisse être envisagé lors des rénovations de bâtiments déjà existants).

La Commission a également mis en œuvre un groupe de travail pour étudier la question du « job sharing ». A l'Université de Fribourg, par exemple, des postes professoraux sont partagés. L'idée est que deux professeurs partagent le même poste. Un membre de la CoPers indique que cela ne serait sûrement pas possible à l'UNIL, vu qu'il faudrait changer la Loi sur l'Université de Lausanne.

Le job sharing soulève des questions, comme : est-ce un piège en début de carrière ? Faut-il changer les normes de la carrière académique pour rendre possible un travail à temps partiel ? Comment promouvoir la flexibilité pour les parents qui enseignent ?

Ce groupe de travail souhaite organiser cette année encore une discussion publique sur ce thème.

4) Parkings

Agnieszka, qui représentait la CoPers, s'est rendue à la première séance du groupe de travail COPRO Mobilité qui s'est tenue le 6 février. Beaucoup de questions ont été posées durant cette séance, et le représentant de la faculté HEC a émis des réserves par rapport au projet. A la fin de la réunion, des groupes de travail ont été formés, mais seulement avec le "bureau" de COPRO et les services impliqués (comme UNIBAT). La prochaine réunion sera le 15 avril.

Par rapport à la présentation faite l'an dernier par Monsieur Frund, Vice-Recteur à la Copers, aucun élément nouveau n'est à relever.

Par ailleurs, elle a reçu à ce sujet un projet de lettre d'une représentante du PAT, destinée à interpeller tous les membres du Conseil de l'Université au sujet de la nouvelle politique de stationnement. La CoPers suggère que cette personne contacte d'autres membres du PAT au préalable, son initiative n'étant peut-être pas isolée. Cela permettrait ainsi de voir si d'autres personnes partagent les mêmes questions au sein des autres facultés.

D'autres questions, liées à la protection de la personnalité, soulevées précédemment par des juristes, (puces utilisées pour l'étude sur la fréquentation des parkings) ont à nouveau été évoquées.

5) Invitations

La CoPers envisage d'inviter différents intervenants lors de ses prochaines séances :

- EPFL : La commission du personnel de l'EPFL est peu accessible pour le moment (président retraité), l'invitation a donc été mise en attente.
- MER : Nadine a envoyé une invitation à une enseignante de la Faculté des lettres afin de discuter du statut "historiquement problématique" des MER. Pour résumer, il y a en fait plus d'inconvénients que d'avantages liés à ce statut : procédure de promotion lourde, un acronyme incompréhensible et incommunicable hors de l'UNIL, flou dans les heures d'enseignement... Est-ce toujours un poste d'enseignement ET de recherche ? Personnel permanent assimilé pourtant au corps

intermédiaire (problème de reconnaissance académique dans un univers où le statut de professeur fait office de référence). Problème de légitimité aussi sur le plan international (jury de thèse...)

- Peut-être serait-il opportun de savoir ce qu'en pensent aussi d'autres MER.
- Conseil de l'UNIL : il serait opportun d'inviter la nouvelle Présidente du Conseil de l'UNIL, Mme Carine Carvalho, pour évoquer notamment le sujet des congés scientifiques et connaître la position du nouveau Conseil à ce sujet.
- Concernant les congés scientifiques, les MER y ont-ils droit ? La réponse est apparemment affirmative, pour les mêmes périodes que les PO (professeurs ordinaires).

Les congés scientifiques doivent être demandés. Il n'y a pas d'obligation de les accorder, mais ce n'est peut-être pas le cas dans toutes les facultés. Il semblerait que les congés sabbatiques soient associés à une charge de direction, et les congés scientifiques à des congés de recherche. Il est également possible de cumuler les deux. Qu'en est-il alors de la rémunération dans ce cas?

- RH : une invitation a été envoyée à Mme Carmen Santiago pour le 27 mars, invitation restée sans réponse pour le moment. La CoPers n'a pas élargi le champ des questions qu'elle aimerait lui poser mais il faudra le faire le cas échéant.

6) Rencontre avec la Direction et les RH

La Présidente de la CoPers doit demander à pouvoir rencontrer prochainement Monsieur le Vice-Recteur Jacques Lanarès et Madame Santiago responsable des RH.

Elle doit aussi se renseigner au sujet de la prochaine rencontre entre la Copers et la Direction.

La CoPers pourrait, lors de cette rencontre, soulever la question des MER. Plusieurs points ont été soulevés :

- Historiquement, il semble que le statut de MER n'existait pas avant 2004. Ce poste aurait été créé au moment de la nouvelle Loi, ceci afin d'améliorer la condition des maîtres assistants de l'époque. C'était un compromis pour les MA qui ne pouvaient devenir

professeurs. Ce fut un petit progrès social, mais sans pour autant apporter une réelle solution.

Les MER sont stabilisés, au moins, et peuvent faire des recherches. Ils peuvent également assurer des cours même en ne remplissant pas les conditions strictes demandées lors de l'engagement des professeurs.

- Le problème évident est que ce statut est mal considéré, et les possibilités pour devenir professeur, minces. C'est aussi parfois une question de timing, et de chance... Des promotions peuvent s'envisager, grâce notamment à une conjonction de circonstances. Sans constituer pour autant une règle générale. Néanmoins, les MER n'ont pas l'air de tous vouloir être professeur. Pour beaucoup, ils souhaitent cependant être mieux reconnus. Les demandes divergeant toutefois, certains ne souhaitant pas un changement de titre mais plutôt une réduction de leurs heures d'enseignement.

Au niveau du processus, la faculté doit « proposer » le dossier des MER désirant obtenir le titre de professeur titulaire. La seule condition est que les professeurs titulaires ne doivent pas dépasser 10% du corps professoral (par exemple, 6 sont possibles en Lettres). Le salaire ne change pas, les heures d'enseignement non plus mais ils sont dans le corps professoral. Ce statut bénéficie d'une reconnaissance dans son institution, et cela permet une représentation dans les milieux académiques. Ils peuvent ensuite devenir professeur associé.

Il pourrait être défendu que les MER fassent au moins partie du corps professoral. Mais pour cela il faudrait changer la loi. La Direction est consciente de ce statut problématique mais les statuts sont définis dans une directive, qui est un règlement général d'application de la loi (RLUL), c'est-à-dire un règlement approuvé par le Grand Conseil.

- Nous pourrions proposer qu'ils deviennent professeurs titulaires après 5 ans par exemple. Que ce ne soit pas exceptionnel. Plutôt le contraire, à savoir, exceptionnel que cela ne se produise pas.

Un membre demande si cela ne peut pas se faire au sein des associations de facultés ? ACIDUL pourrait peut-être apporter de l'aide à cette démarche, mais il faudrait voir l'ampleur du problème. D'une manière générale les MER n'ont pas l'air satisfaits, mais cela dépend peut-être des facultés et des sections ?

- Il est également apparu qu'un MER pouvait apparemment faire partie du décanat (en tant que Vice-doyen en tout cas). Le fait d'être un corps intermédiaire ne serait donc pas un obstacle pour faire partie du décanat. Le corps enseignant se compose du corps

professoral et du corps intermédiaire, et pour être membre du décanat il faut être dans le corps enseignant... A vérifier avec les RH.

- Un membre propose de constituer une liste des MER par faculté, afin de voir le pourcentage qu'ils représentent dans le corps enseignant, ou de demander leur charge d'enseignement, car elle n'est peut-être pas la même selon les facultés. Tous les MER n'ont pas les mêmes revendications. Il faudrait donc aller leur demander directement, voir concrètement quels sont les problèmes. Le résultat du questionnaire aidera sûrement à répondre à cette question et ne sera pas forcément négatif. Il faudrait voir si les problèmes posés dans le mail reçu par la CoPers sont fréquents ou pas.
- Les MER et les assistants diplômés sont tous deux des statuts « ambigus » dont nous pourrions parler avec la Direction. Certains ont une surcharge de travail importante. Précisons encore que ACIDUL travaille depuis des années sur la situation des assistants.

7) Petit point sur le dossier de la Caisse de pension

Concernant l'élection de la future assemblée des délégués de la caisse de pension, Daniel et Nadine se portent candidats.

8) Un mot sur l'enquête auprès de la relève postdoctorale effectuée par la Commission de la relève académique

La rencontre est fixée au 27 mars, à 12h15. Christina propose d'y aller.

9) Photo de groupe des membres de la CoPers, le 6 mars

La date semble convenir à tous les membres présents, la réunion est donc fixée à **midi** le jeudi 6 mars.

Agenda des prochaines séances :

- Séance CoPers le **jeudi 27 mars 2014 à 11h30** (salle à définir)

La séance est levée à 13h30.